



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit Arctic HEAT RoofTabs
Utilisation du produit Déverglaçant / Antigivrant
Fabricant XNYNTH Manufacturing Corp.
101 - 5950 Imperial Street
Burnaby, B.C. Canada V5J 4M2
604-473-9343
Urgence 1-800-635-8423

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

SGH : DANGER PAR CONTACT – PEAU
SGH : DANGER PAR CONTACT – YEUX
SGH : TOXICITÉ AIGUË – INHALATION
SGH : TOXICITÉ AIGUË – INGESTION
SGH : TOXICITÉ AIGUË – CUTANÉE

Catégorie 2 – Provoque une irritation cutanée.
Catégorie 2B – Provoque une irritation oculaire.
Aucune donnée disponible. Non classé.
Catégorie 4 – Nocif en cas d'ingestion.
Non classé comme présentant une toxicité aiguë en cas d'exposition cutanée.

SGH : CANCÉROGÉNITÉ

Non classé comme cancérogène selon les critères du SGH. Ce produit n'est pas classé comme cancérogène par le NTP, le CIRC, le SIMDUT ou l'OSHA.

SYMBOLE SGH :



MENTION D'AVERTISSEMENT SGH :

AVERTISSEMENT

MENTION DE DANGER :

Peut provoquer une irritation des yeux et de la peau. Nocif en cas d'ingestion.

CONSEILS DE PRUDENCE (Prévention) :

Porter une protection des yeux et du visage.

Porter des gants de protection.

Se laver les mains après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit.

CONSEILS DE PRUDENCE (Intervention) :

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin ou conduire la personne atteinte à l'établissement médical le plus proche.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Rincer la zone touchée à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

EN CAS D'INGESTION : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et consulter un médecin.

CONSEILS DE PRUDENCE (Stockage) :

Sans objet.

CONSEILS DE PRUDENCE (Élimination) :

Éliminer le contenu et le contenant conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et/ou

DANGERS NON AUTREMENT CLASSÉS : Aucun danger connu.

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

COMPOSANT	NUMÉRO CAS
Chlorure de calcium $\text{CaCl}_2 \cdot 2\text{H}_2\text{O}$	10035-4-8
NaCl	7647-14-5

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau: Rincer la zone touchée à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin ou conduire la personne atteinte à l'établissement médical le plus proche.

Ingestion: Donner de l'eau. Ne pas faire vomir. Communiquer immédiatement avec un médecin.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammabilité : Aucun – le produit est ininflammable.

Point d'éclair : Sans objet.

Moyens d'extinction : Sans objet.

Limites d'inflammabilité : Sans objet.

Dangers d'explosion : Sans objet.

Produits de combustion dangereux : Formés en cas d'incendie : chlorure d'hydrogène gazeux, oxyde de calcium.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Fuite ou déversement de produit : Isoler la zone. Utiliser un équipement de sécurité approprié. Balayer ou aspirer à sec le produit pour une élimination appropriée. Laver la zone avec

Élimination des déchets : Consulter les réglementations fédérales, provinciales ou locales pour l'élimination appropriée des déchets chimiques.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Équipement de protection individuelle : Porter des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité, des gants de protection et un tablier.

Exigences relatives à la manipulation et au stockage : Entreposer dans un endroit sec et bien ventilé. Se laver les mains après manipulation.

Exigences particulières en matière de transport : Sans objet.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection respiratoire : Si la ventilation est inadéquate, utiliser un masque antipoussières ou un appareil respiratoire muni de filtres à poussières.

Protection de la peau : Gants résistants aux produits chimiques et adaptés à ce produit.

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité.

Procédure de manipulation : Se laver les mains après manipulation.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique :	Solide	Aspect :	Comprimés
Solubilité dans l'eau :	59.5 g/100 mL (0 °C)	Seuil olfactif :	Sans objet
Pression de vapeur :	Sans objet	Odeur :	Inodore
Poids moléculaire :	110.99	Point de fusion :	772 °C / 1421 °F / 1045 °K
Masse volumique apparente :	37.46-46.82 lb/Ft3		

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité :	Stable
Réactions dangereuses et/ou produits de décomposition :	Formés en cas d'incendie : chlorure d'hydrogène gazeux, oxyde de calcium.
Incompatibilité :	De la chaleur est générée lorsqu'il est mélangé à de l'eau ou à des acides aqueux. Des éclaboussures et une ébullition peuvent se produire.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

VOIES D'EXPOSITION :	
Contact avec la peau :	Un contact prolongé peut provoquer une irritation cutanée.
Contact avec les yeux :	Peut provoquer une légère irritation des yeux.
Inhalation :	La poussière peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures.
Ingestion :	Faible toxicité en cas d'ingestion. De petites quantités ingérées accidentellement lors d'une manipulation normale ne sont généralement pas susceptibles de causer des lésions. L'ingestion de quantités plus importantes peut être nocive.
Effets d'une exposition aiguë ou chronique :	Irritation légère
Autres dangers pour la santé :	Aucun danger connu

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité :	Non disponible
Persistance et dégradabilité :	Non disponible
Potentiel de bioaccumulation :	Non disponible
Mobilité dans le sol :	Non disponible
Autres effets néfastes :	Non disponible

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination des déchets :	Consulter les réglementations fédérales, provinciales ou locales pour l'élimination appropriée des déchets chimiques.
---------------------------	---

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT des États-Unis :	Ce produit n'est pas réglementé par le D.O.T. lorsqu'il est transporté par voie terrestre sur le territoire national.
TMD du Canada :	Ce produit n'est pas réglementé par le T.D.G. (TMD) lorsqu'il est transporté par voie terrestre sur le territoire national.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations des États-Unis :	Inscrit à l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis.
Réglementations canadiennes :	SIMDUT (2015) - Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2 - Classification H319

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

FDS préparée par : XYNYTH Manufacturing Corp.

Date : 1er juillet 2026